

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS ET DE LIAISON DE LA COMMUNE DE MONCHY-LAGACHE

JUILLET 2004

Pour débuter ce bulletin de Juillet 2004, je voudrais féliciter et encourager les associations de MONCHY –LAGACHE.

Leur dynamisme, l'engagement et le dévouement de leurs dirigeants font qu'elles animent le village et aident les habitants à sortir de l'isolement.

14 associations participent de diverses façons à la vie du village, à l'entraide, et pour beaucoup, à l'organisation de fêtes ou cérémonies.

<u>Bravo au Football club</u>: les 2 équipes A & B semblent pouvoir monter en division supérieure. Dès la rentrée, et si les équipes montrent toujours le même esprit et la volonté de poursuivre leurs efforts, la Commune envisagera l'amélioration des vestiaires et une aide pour couvrir une partie des frais supplémentaires. Cela se fera en concertation avec les dirigeants.

Bravo également à l'Amicale des 2 étangs qui a organisé un très beau Feu de St Jean ayant attiré de nombreux participants.

<u>Bravo toujours à Familles Rurales</u>, grâce à qui environ 50 enfants du centre aéré profitent de jeux, promenades, sorties à la piscine... durant le mois de juillet.

N'oublions pas :

- Ou'un stage de tennis aura lieu du 23 au 27 août pour les jeunes de 5 à 18 ans.
- Q'un concours de pêche se déroulera le 21 août pour les jeunes de 6 à 16 ans.

<u>Un regret</u> : l'association de pétanque n'existe plus. De ce fait, il n'y a personne pour prendre en main sa destinée.

Là, comme pour le reste, la commune peut aider mais elle n'a pas vocation à se substituer à une association.

Je lance un appel pour que ceux qui pratiquent et aiment ce jeu redémarrent cette association. Aide toi , le ciel t'aidera...!

Toutes nos félicitations à Monsieur Edmond JOUY, à qui vient d'être décernée la Médaille de la Fidélité 2004 de la part de la Fédération Nationale des Anciens Combattants. A cette occasion, M.JOUY a fait un don au Centre Communal d'Action Sociale de MONCHY – LAGACHE. Le Bureau le remercie beaucoup.

Pour terminer, <u>bravo et merci à toute l'équipe de jeunes du village</u> qui a repeint les abribus, qui a animé les jeux du 14 juillet et qui vient de demander de refaire le chalet du terrain de jeux avec Mathieu VANDEROSIEREN comme technicien du bois.

Continuez comme cela, le village se développera.

Etre tout seul le meilleur ne sert à rien dans une équipe si l'on n'est pas animé par un esprit collectif de solidarité.

Le Maire : André VALLETTE

MONCHY-LAGACHE

Dans la lumière du feu de la Saint-Jean

Brûler le pendu est une tradition! Après avoir préparé 170 palettes de bois toute l'après-midi, les jeunes pêcheurs de l'amicale des Deux Étangs ont assisté, avec les habitants du village, à l'embrasement du traditionnel feu de la Saint-Jean, samedi soir.

Cette tradition ancestrale est une véritable fête pour le village. Près de 200 personnes, dont beaucoup de jeunes, sont venues célébrer le solstice d'été pour espérer avoir une bon-ne récolte, comme le laisse entendre la tradition.

« Les habitants de Monchy-Lagache ont répondu présent et sont venus pour s'amuser. Et puis l'argent récolté avec les ventes de la buvette sera reversé à l'Amicale pour permettre aux jeunes de pêcher », confie M. Blon-del. Ce dernier a déclaré avoir été déçu que les groupes de musique, prévus à partir de 15 heures, ne soient pas venus pour la Fête de la musique.

La soirée s'est déroulée ensuite dans la convivialité autour du feu et en musique.



Les habitants savent que l'embrasement du bûcher vaut traditionnellement le déplacement



E- JOUY

Extraits C.P

« En ce temps-là, j'avais 20 ans... »

À l'occasion de la fête foraine, les militaires du régiment du Tchad de Noyon sont venus défiler dans les rues du villages. La fille du régiment et d'autres airs militaires ont ainsi animé le dimanche après-midi.

« Ces airs me rappellent le bon temps, j'avais vingt ans... », explique un monsieur, installé à la terrasse du café du village. Si pour certains, la musique militaire rappelle de bons souvenirs de camaraderie, d'autres, plus jeunes, étaient tout simplement surpris de voir des



ETAT CIVIL DU PREMIER SEMESTRE 2004



Ethan BRUET , né le 18 Mars 2004 à PERONNE. Mathis DASSONVILLE, né le 16 Avril 2004 à PERONNE .



néant

DECES & INHUMATIONS

Monique COCHET, décédée à PERONNE le 11 janvier 2004 Léone ROUX - LEROUX, décédée à SALOUEL le 15 février 2004 Louis HENRY, décédé à NESLE le 19 février 2004 Renée ABRIANY - DECOMBLE, décédée à ATHIES le 28 Février 2004

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS

- Mme Delphine RENAULT 13 hameau de FLEZ
- M. Eddy TEINIELLE & Mme Géraldine COLANGE 4 rue du Moulin .
- M & Mme Fabien BRUET 3 hameau de DOUVIEUX -
- M & Mme Daniel LANGLET 18 rue de TERTRY -
- <u>RAPPEL</u>: Les personnes qui emménagent ou qui quittent la Commune sont priées <u>de venir en Mairie</u> signaler ce changement.
 Merci de vous présenter en Mairie avec le livret de famille ou une pièce d'identité .
- L'inscription sur la liste électorale ne se fait pas d'office, vous devez venir en Mairie remplir un imprimé spécifique (entre septembre & décembre).

DIVERSES PERMANENCES & SERVICES EN MAIRIE OU AU FOYER RURAL

** MONSIEUR LE MAIRE reçoit en Mairie le LUNDI de 17h00 à 18h00 et le SAMEDI de 10h30 à 12h00.

** C.P.A.M de HAM:

Un agent itinérant est à votre disposition en Mairie chaque **MARDI MATIN de 09h00 à 10h00** .

Vous pouvez venir déposer vos feuilles de soins, demander un conseil .

** ASSISTANTE SOCIALE:

Mme SEGUET reçoit au Foyer Rural chaque LUNDI de 14h00 à 16h30 Tél du foyer rural :03-22-85-16-65 ou sur rendez-vous en téléphonant à HAM au 03-23-81-10-89 - Centre social Résidence BADINGUET .

** CONSULTATION P.M.I.:

Un Médecin pédiatre est à votre disposition une fois par mois au Foyer Rural de 14h00 à 17h00 aux dates suivantes :

DATES DU 2ème SEMESTRE 2004:

<u>Les Mardis</u>: 17 Août - 14 Septembre -12 Octobre - 9 Novembre & 14 Décembre

Attention pas de permanence en Juillet

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi: de 9h00 à 12h00.

<u>Mardi</u>: de 14h00 à 18h30 (avec vente tickets de cantine) <u>Mercredi</u>: de 9h00 à 12h00 (avec vente tickets de cantine)

Vendredi: de 9h00 à 12h00 & de 14h00 à 17h00.

Tél - fax - répondeur : 03.22.85.63.19

Bien entendu, pour certaines permanences, des modifications peuvent intervenir.

Chaque modification est signalée en Mairie.

Pensez à venir consulter le panneau d'affichage situé à l'entrée de la Mairie ou téléphonez au secrétariat.

<u>REGROUPEMENT SCOLAIRE MONCHY – TERTRY – DEVISE</u>

Après le départ de Mme HENNEBERT suite à la fermeture d'une classe, c'est au tour de Mr Yannick BRESOUS de quitter le Regroupement -avec beaucoup de regrets- pour rejoindre l'école d'ESTREES- MONS qui lui offre plus de perspectives. Il sera remplacé par Melle PENANGUER qui arrive de PERONNE.

La baisse de nos effectifs nous amène à adopter une nouvelle répartition des classes. **RÉPARTITION DES CLASSES PREVUE :**

- Maternelle (petits et moyens)	Monchy- Lagache	Mme WAREE
- CP	Devise	Mme GOMBART
- GS/CE1	Monchy- Lagache	Melle PENANGUER
- CE2/CM1	Monchy- Lagache	Mme BRESOUS
- CM1/CM2	Monchy- Lagache	M. HAPPE
	, -	(Melle HARCHE le jeudi)

RENTREE DES CLASSES : Mercredi 1^{er} septembre pour les enseignants.

Jeudi 2 septembre pour les élèves.

BONNES VACANCES A TOUS

J.HAPPE

Pour des raisons professionnelles, j'ai choisi, le cœur gros, de poursuivre ma carrière à Estrées- Mons l'année prochaine.

Je voudrais saluer toutes les personnes que j'ai côtoyées au cours de ces 21 années: maires et élus, directeurs et collègues, personnel du SISCO et personnel communal, toutes personnes avec lesquelles je me suis toujours très bien entendu, qui ont fait et qui font quotidiennement de leur mieux afin que les enfants de nos communes s'épanouissent à l'école. Qu'ils soient ici remerciés pour leur gentillesse.

Merci également aux parents qui m'ont fait confiance au cours de ces années et un grand merci à tous les enfants, petits ou grands maintenant, qui ont été mes élèves. Je n'oublierai aucun d'entre eux.

Y.BRESOUS

VENTE DES TICKETS DE CANTINE

La vente des tickets pour la rentrée de septembre 2004 aura lieu les

- Mardi 31 Août de 14h00 à 18h30
- Mercredi 1 septembre de 9h00 à 12h00
- avec inscription pour le repas du Jeudi 02 septembre -

Rappel jours de vente en semaine : mardi après-midi et mercredi matin Le prix du repas est fixé à 3.65€

SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE MONCHY – LAGACHE - TERTRY

Après un an de formalités, un nouveau contrat d'affermage vient d'être signé avec le concours de la D.D.A.F.

C'est la **SAUR France** qui a obtenu à nouveau - après de longues discussions- ce contrat pour une durée de douze ans, à compter du 1 Juillet 2004 .

Par rapport à ce qui existait, la principale information à retenir est la baisse du prix de l'eau au m³:
 le m³ passe de 1.16€ HT à 1€ HT, soit une baisse de 13.74% du m³ HT.

➤ Le prix de location du compteur reste fixé à 18€ HT /AN.

Un certain nombre de travaux qui étaient du ressort du Syndicat seront maintenant effectués par le délégataire.

Par contre, toutes les redevances et taxes qui ne sont pas du fait du Syndicat seront toujours à appliquer.

 Les factures d'eau seront présentées d'une nouvelle façon en faisant apparaître la partie SAUR, la partie Syndicat et la partie redevances diverses.
 Le prix est révisable tous les ans par une formule inscrite dans le contrat.

> Concernant l'assainissement, il est toujours en individuel.

Le Conseil Municipal a pris la décision de faire un assainissement collectif. Le coût est très élevé. La décision de faire les travaux est subordonnée à la possibilité d'obtenir des subventions suffisantes et au progrès technique important qui va être fait dans les années à venir concernant les stations d'épuration.

En ce qui concerne les branchements en plomb qui existent encore chez certains abonnés (moins de 60), la législation demande que tout soit supprimé pour le 1 janvier 2013.

Le Syndicat qui a ces travaux à sa charge va procéder par tranches pour les effectuer.

Je remercie les membres du Syndicat et la DDA, qui par leurs avis et conseils, m'ont permis de mener à bien cette très importante mission de changement de contrat.

MODELE DE	PERIODE	m³	P.U HT	Prix HT	ABON. HT	TVA	TTC
Taux TVA	1		1			5,50%	
Abonnement part SAUR	2è S 2004	50	9		9	0,495	9,50
	2è S 2004	50	0,3720	18,60		1,02	19,62
Consomma° part SIAEP			0.6280	31.40		15.54	46,94
Consomma° part SAUR	2è S 2004	50	0.05	2,50		2,56	5,06
Redevance prélèvement	2è S 2004	100					
Organismes Publics						0.00	1,13
FNDAE		50	0,0213	1,07		0,06	
Lutte contre la pollution		50	0,3400	17,00		8,42	25,42
TOTAL FACTURE					1		107,66

TRAVAUX 2005 - 6 - 7 ...

Notre village continue à mettre en valeur son patrimoine. Cela est nécessaire pour que l'immobilier puisse voir son prix augmenter .

Si nous voulons garder une vie active avec des commerçants et artisans satisfaits de leur entreprise, il faut continuer les efforts de restructuration déjà entrepris.

Le Conseil Municipal étudie un projet d'aménagement du parvis de l'église St Pierre, de L'ancienne rue du cimetière, de la place devant la boucherie et de la place du 11 novembre.

Dans cette optique nous souhaitons déplacer le Monument aux Morts pour le placer sur l'espace situé devant la boucherie. L'aménagement de ce site permettrait d'avoir des cérémonies du Souvenir (8 mai, 14 juillet, 11 novembre,5 décembre) dignes du respect que l'on doit envers ceux qui se sont sacrifiés pour la France.

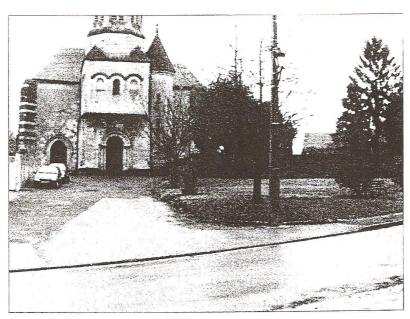
Actuellement la circulation est devenue telle que cela gêne et dénature nos différentes manifestations.

A l'emplacement du Monument actuel, il serait créé un massif de fleurs et plantes vivaces.

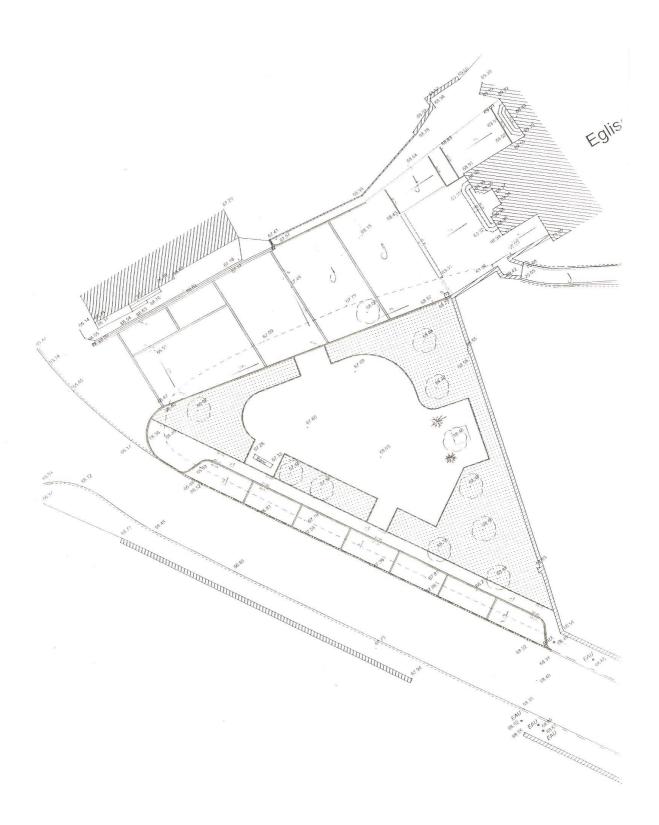
Pour continuer dans cet esprit d'aménagement, il est prévu d'enfouir les réseaux électricité et téléphone dans la Grande rue -de la rue DEHAUSSY à la rue du cimetière-Cela permettra ensuite de refaire les trottoirs, massifs et places de parking sur cet itinéraire.

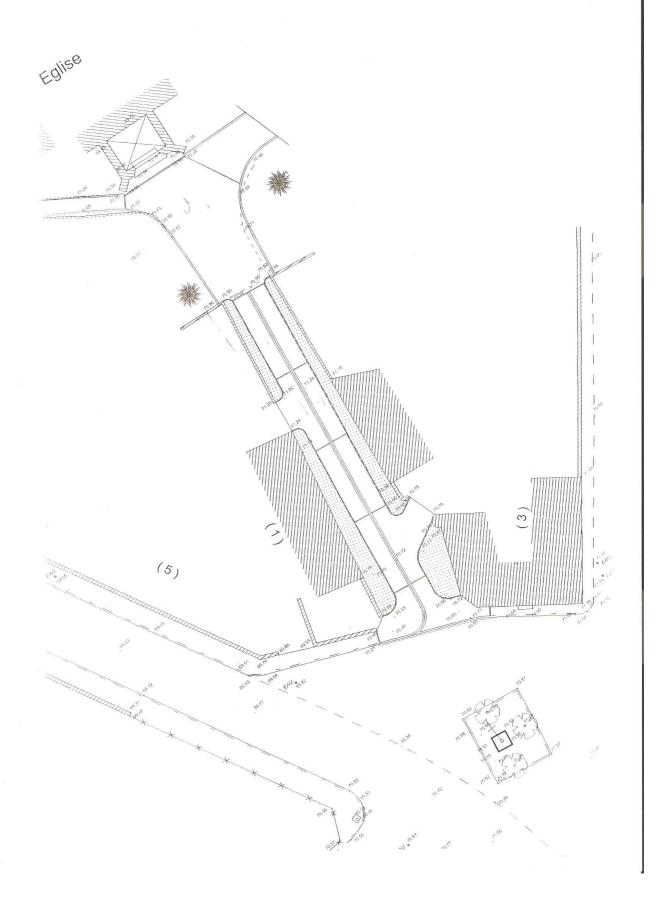
L'étude et la réalisation de ce projet se feront sur 3 ou 4 ans.

Sur les 2 pages suivantes, vous trouverez une première esquisse du projet qui a été présenté au Conseil Municipal.



Un des espaces à réaménager......





Les 10 règles du consommateur écolo

A la maison, suivez les consignes de tri sélectif adopté par votre commune (elles sont différentes d'une municipalité à l'autre).

2 Préférez les piles rechargeables aux jetables.

Pour l'aménagement (fenêtres, volets...), préférez le bois et le métal au PVC, fragile aux chocs et délicat à recycler (rejets de chlore, de dioxine).

Au jardin, servez-vous des déchets végétaux pour le compost et le paillage, qui économisent l'eau.

Au supermarché, faites vos courses avec un panier ou un « caddy » (une « poussette »).

© Choisissez les produits possédant l'emballage le moins volumineux possible.

En ville, ayez toujours avec vous un petit sac pour mettre vos déchets. D'autant que le plan Vigipirate condamne bon nombre de poubelles dans les espaces publics et les trains, par exemple.

En promenade, emportez des mouchoirs jetables plutôt que des lingettes (non recyclables).

Après un pique-nique, ne laissez aucun déchet sur place. Laissez l'endroit propre.

 Dans la nature, ne jetez rien (papiers, mégots, emballages de bonbon...).



Refusez la publicité dans votre boîte aux lettres!

Extracts
du
Pélerin Magazine

 Effarant! Les prospectus publicitaires qui encombrent nos boîtes aux lettres représentent la bagatelle de 42 kilos par famille et par an, soit un poids total de 800 000 tonnes.

 Sachez que vous pouvez apposer une affichette sur votre boîte indiquant que vous refusez la publicité.
 Vous pouvez aussi

vous procurer un autocollant « Stop pub » auprès de l'association Univers Nature (2 rue Houzau, 77120 Coulommiers).

Certaines municipalités

se plaignent de cette campagne, car les bulletins municipaux sont souvent distribués par les mêmes sociétés qui éditent les prospectus. « C'est un problème qui doit pouvoir

« C'est un problème qui doit pouvoir se régler assez facilement, relativise Jean Getin, du Centre d'information sur l'énergie et l'environnement. Il suffit que des négociations interviennent entre collectivités et distributeurs. »

• Sachez aussi que vous avez le droit de refuser les publicités qui vous sont adressées par La Poste. Pour cela, demandez à France Télécom de vous inscrire sur sa liste orange. C'est gratuit et, ainsi, vous ne figurerez plus sur les fichiers d'adresses qui sont loués à des annonceurs.

 Vous pouvez aussi demander à bénéficier du système « Stop publicité » géré par l'Union française du marketing direct

(6o rue La Boétie, 75008 Paris).

Vous serez ainsi rayé des listes utilisées par le Syndicat de la vente à distance.

● Pensez enfin à préciser que vous refusez que votre nom soit utilisé dans un fichier commercial quand vous faites un achat. Souvent, cette option est mentionnée en petits caractères sur le ticket de caisse, il suffit de ne pas oublier de la cocher.

+ de 40 kg de papier économisé Coopération → La plus vieille Cuma de la Somme fonctionne depuis 1943.

La Cuma de Monchy Lagache fête ses 60 ans

La Cuma de Monchy Lagache est la plus ancienne des Cuma de la Somme encore en activité. Ses adhérents actuels et les anciens ont été conviées à fêter ses soixante années d'existence lors d'un repas. Pascal Lévêque, président de la FdCuma et Philippe Sellier, l'animateur, avaient été invités à venir partager ce moment avec eux.

Philippe Gourlin, président de la Cuma depuis 1983, a retracé l'historique de celle-ci. "Notre coopérative fut créée le 16 août 1943, pendant la guerre, sous le nom de Société coopérative de battage et de cultures mécaniques de Monchy Lagache et ses environs", a-t-il rappelé.

L'activité commença avec six adhérents pour l'achat d'une batteuse fixe et d'une presse haute densité. En 1949, huit nouveaux adhérents intègrent la Cuma et à la fin des années 50 sont achetés la première moissonneuse batteuse, une presse et un râteau faneur. En 1965, c'est l'arrêt de l'activité batteuse et presse fixe d'origine. Une page est tournée, l'époque des équipes de batteuses en granges et des grandes tablées d'ouvriers s'achève. En 1973, les Cuma sont autorisées à s'affilier à la TVA. Au début des années 80, comptabilité officielle oblige, trois sections sont créees: MB, épandeurs, divers. C'est aussi pour la première fois l'arrivée d'agriculteurs des villages



La dernière acquisition de la Cuma.

voisins: Ugny, Tertry et Devise. En 1984, huit adhérents investissent dans la première automotrice arracheuse de betteraves. "Dans le département, nous étions la deuxième Cuma à investir dans un tel matériel". 1991, création de l'activité irrigation, 2000 achat d'un décompacteur, d'un manitou, de broyeurs et d'une benne. En 2002, enfin, la Cuma acquiert une arracheuse automotrice neuve.

Et Philippe Gourlin de renchérir: "en 60 ans se sont succédés quatre présidents, plus de quarante adhérents dont beaucoup appartiennent à la même famille sur deux, trois, voire quatre générations, cinq salariés pour la conduite de l'arracheuse automotrice sur dix neuf campagnes. Aujourd'hui la Cuma, c'est dix branches d'activité avec dix huit adhérents venant de neuf villages avec toujours le même objectif de départ : se grouper pour utiliser du matériel performant impossible à rentabiliser seul. C'est aussi un moyen de ne pas rester isolé et de trouver des solutions aux problèmes qui se pose à notre profession aujourd'hui comme hier'.

Souhaitons à la Cuma de Monchy Lagache encore de nombreuses années de réussite.

PHILIPPE SELLIER FDCUMA 80



La bibliothèque reste à votre disposition, et vous propose plusieurs centaines d'ouvrages : romans (policiers, fantastiques, sentimentaux), ainsi que des livres aux sujets variés ; cuisine, histoire, département, sport, art. Les enfants peuvent y découvrir des ouvrages multiples ; policier jeunesse, romans, sport, bricolage, histoire...N'hésitez donc pas à venir les emprunter!

D'autre part si vous recherchez un livre particulier, il est possible de le réserver auprès de la bibliothèque départementale de la somme, avec laquelle nous travaillons.

Nous vous rappelons que vous pouvez emprunter quatre livres ainsi que des CD, parmi plusieurs genres (rap, rock, musique classique..) pour une inscription annuelle de <u>2 euros</u> pour les adultes et <u>gratuite</u> pour les enfants et adolescents.

L'utilisation des ordinateurs est **gratuite**, seuls les imprimés sont payants.

De même, la bibliothèque organise régulièrement des jeux et concours à destination des jeunes, le mercredi.

Enfin, l'animateur de la bibliothèque sera remplacé au cours du mois d'août, suite à son admission au concours d'enseignement.

A bientôt, l'animateur olivier Jonneaux.



L'assemblée générale du club s'est tenue le 26 juin et a clôturé cette 10^{ème} saison de football. Elle a permis de faire le bilan de cette année 2003/2004 ; comme nous l'avions pressenti début 2003, les résultats obtenus sont très satisfaisants.

En effet, l'équipe A finit première de son championnat de 3^{ème} division et jouera en division supérieure la saison prochaine. Ce sera peut-être aussi le cas de l'équipe B qui termine à la troisième place du championnat de 4^{ème} division, nous le saurons dans quelques semaines...

Bravo aux joueurs des équipes seniors et aux accompagnateurs pour ces classements particulièrement honorables.

Les jeunes, quant à eux, sous la houlette de Denis et de Marc, ont affronté des équipes souvent plus âgées et plus expérimentées. Les moins de 13 ans finissent à la huitième place de leur championnat. Pour 2004/2005 le club recherche l'encadrant qui pourra assurer la conduite de cette équipe -13 et de l'équipe des benjamins à 9, des jeunes à soigner puisqu'ils sont le futur de notre club.

Avec quelques départs et arrivées de joueurs, le club enregistre une relative stabilité de ses effectifs.

Le bilan financier, à l'image du bilan sportif, est lui aussi très satisfaisant avec notamment un gros succès de notre loto-quine d'octobre.

Le tournoi senior du 13 juin a rassemblé 6 équipes et a été remporté par Cartigny, devant Monchy. La veille, le tournoi des jeunes -13 a vu la victoire de Ribemont devant Mons, Monchy et Roisel.

Malheureusement, l'état du terrain de l'Omignon ne nous permet plus d'organiser notre traditionnel tournoi de pétanque de l'été.

Notre prochaine manifestation aura donc lieu au stade, en août, date à déterminer, pour célébrer « les 10 ans de l'Olympique Monchy ».

Retenez aussi, dès aujourd'hui, la date du 15 octobre 2004 pour notre prochain loto-quine.

Pour conclure, un grand merci aux fidèles supporters et accompagnants toujours présents, et bonnes vacances à toutes et à tous.

Et toujours, en direct, la vie de notre club sur notre site internet : **www.om-l.fr.st**





Le bureau.

SAISON TENNISTIQUE 2004

Un stage de tennis sera mis en place du *23 au 27 août*, pour tous les enfants de 5 à 18 ans inscrits ou non inscrits au club, **inscriptions**: Sandrine Duparcq.

Un tournoi amical sera également organisé fin août.

COTISATIONS 2004, licence + assurance

Adultes: 40 € la 1^{er} pers 34 € la 2ie pers 28 € la 3ie pers

Jeunes: 14 €

Les inscriptions sont à prendre chez Hervé Dujardin ou chez J-B Gru .

Les tickets horaires (3 euros) , pour les invités sont en vente à la boucherie/

Charcuterie Fournier-Duval et chez H . Dujardin .

<u>Le bureau</u>: président J-B Gru trésorier H Dujardin Secrétaire et Responsable des stages S Duparcq.

Jean-Baptiste Gru

AMICALE DES 2 ETANGS ASSOCIATION DES PÉCHEURS DE MONCHY LAGACHE

Nous voici arrivés au milieu du gué. Que dire de ce premier semestre 2004.

Les travaux d'entretien courants se sont poursuivis. Une débroussailleuse thermique a été achetée afin de faciliter l'entretien des talus et autres zones inaccessibles aux tondeuses. Les entrées et sorties d'eau ont été renforcées par un empierrement. Plusieurs bancs ont été installés et deux tables avec bancs sont en cours de fabrication, merci aux Lucien et à François.

La journée de la truite du 24 avril a vu une trentaine de pêcheurs dont de nombreux jeunes monchyssois. Une bien belle journée.

Le concours « Adultes » du dimanche 4 juillet a vu 23 concurrents pour l'individuel du matin et 13 équipes de 2 pêcheurs pour le concours de l'après midi, malheureusement peu de monchyssois parmi eux.

1364 poissons ont été sortis, 744 le matin et 620 l'après midi.

Noël Oziol s'est vu attribué la coupe du Président pour la plus grosse prise de la journée, une belle brème de 1300 grammes.

Merci à nos artisans et à nos commerçants qui savent nous apporter tout leur soutien en assurant la dotation en coupes de ces concours.

La Fête de la Musique du samedi 19 juin couplée avec le Feu de la Saint Jean a répondu, côté ambiance, à toute notre attente. Une belle promotion pour l'Amicale. Mais hélas pour les comptes, nous avons eu une mauvaise surprise. La SACEM a fait valoir les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et elle nous rackettera au titre des droits d'auteur.

A retenir, pour le deuxième semestre :

- samedi 21 août, en après midi, le concours des « 6/16 ans » avec ses trois classements, 6/8 ans, 9/12 ans et 13/16 ans.
- samedi 6 novembre en soirée, au Foyer Rural, notre loto-quine.

Les cartes de pêche aux étangs -année & journée-, en complément du timbre piscicole, sont en vente au CAFE des SPORTS.

Que nos étangs communaux restent un but de promenade et un lieu de détente pour les Amis de la nature.

BONNES VACANCES A VOUS TOUS

Le Président, André BUJADINOVIC

AMICALE DES 2 ETANGS

Association des Pêcheurs de Monchy Lagache

ETANG COMMUNAL DE LA CABOURERYE MONCHY LAGACHE - 80

Samedi 21 août 2004

CONCOURS de PECHE des 6-16 ans

Carte statutaire exonérée obligatoire

Inscription préalable auprès de Lucien BLONDEL au 03.22.85.67.36 Droit d'inscription offert par l'Amicale Concours dans le petit étang et le grand étang pour les 13/16 ans Classement sur trois catégories

- 6/8 ans
- 9/12 ans
- 13/16 ans au premier janvier 2004

Horaires

-	13h30	Accueil des participants
	14h00	Tirage au sort des emplacements
-	14h25	Amorçage
-	14h30 à 16h30	Action de pêche – Une seule ligne, moulinet interdit
_	16h30 à 17h00	Décompte des points
	17h00 à 17h30	Goûter et rafraîchissement
-	17h30	Remise des récompenses

Coupes et récompenses

- Coupe du Président, pour la plus grosse prise
- Coupe pour les trois premiers de chaque catégorie
- Médaille pour les autres participants
- Récompense pour tous

Buvette sur place

I.P.N.S.

GYMNASTIQUE FEMININE



Notre club est au mieux de sa forme! Cette année, nous avons enregistré 36 adhésions, ce qui représente l'effectif le plus important depuis notre existence.

Nous avons eu beaucoup de chance de rencontrer Astrid, notre animatrice. D'abord parce qu'il n'est vraiment pas facile de trouver quelqu'un dans notre région qui soit encore disponible.

Ensuite parce qu'elle a su s'intégrer à notre groupe avec simplicité et bonne humeur. Nous apprécions aussi tout particulièrement sa compétence et sa grande régularité. Un grand merci, Astrid (de notre part à toutes) pour ces heures de plaisir partagé.

La saison s'est achevée très agréablement autour d'un petit buffet froid préparé par chacune d'entre nous. Ce soir là nous avons goûté des choses délicieuses...

Après un été de repos, nous reprendrons les cours le jeudi 9 septembre ; avec une nouveauté cette année : la mise en place d'une séance hebdomadaire pour les seniors (sous réserve d'un nombre suffisant de participants). Celle-ci aurait lieu un matin en semaine.

Si vous êtes intéressé(e), contactez-moi au 03.22.85.72.42. D'ici-là, bonnes vacances à tous!

> La Présidente M-A BRESOUS

Association des AC.PG-CATM-TOE & Veuves

Avec le rapprochement de la section de Quivières, la section de Monchy/Quivières compte dans ses effectifs 49 ressortissants de l'ONAC dont 6 AC.PG, 33 CATM, 1 TOE, 4 Veuves AC.PG et 5 Veuves CATM.

Pour le premier semestre 2004, les activités ont été nombreuses et variées :

17 janvier: à Amiens – Comité départemental AC.PG-CATM.

<u>1^{er} février</u>: à Monchy Lagache - notre repas dansant en association avec nos Amis du Club de l'Omignon.

14 mars: à Croix Moligneaux - Congrès Cantonal.

8 mai : à Monchy Lagache - Commémoration de la Victoire 1945.

15 et 16 mai : à Chaulnes - Congrès départemental AC.PG-CATM

18 juin : à Ham - Commémoration de l'Appel du Général de Gaulle du 18 juin

Pour le deuxième semestre 2004, quelques grands rendez-vous sont déjà programmés, à savoir :

à Monchy Lagache:

Cérémonies officielles du 14 juillet et du 11 novembre aux côtés de la Municipalité.

Dimanche 23 janvier 2005 : Repas dansant avec "Ludo" de Méharicourt.

à l'extérieur:

jeudi 2 septembre : à Ham - Commémoration de la Libération du canton devant le Monument aux Morts.

samedi 18 septembre : à Picquigny - Comité départemental AC.PG-CATM. samedi 16 octobre : à la Nécropole Nationale de Notre Dame de Lorette – Pèlerinage national.

dimanche 5 décembre: à Matigny et à Ham – Journée d'Hommage National aux Morts pour la France en AFN.

Nos représentants :

- au Bureau local: A. Vallette, Président A. Bujadinovic, Vice-président
 N. Chassagnoux, Secrétaire JP. Dennequin, Trésorier R. Teinielle,
 Représentant des AC.PG F. Marczak, Représentant des CATM et AM.
 Pist, Représentante des Veuves
- <u>au Bureau Cantonal</u>: A. Bujadinovic, Président A. Vallette, Viceprésident – JP. Dennequin, Trésorier et AM. Pist, Représentante des Veuves
- <u>dans les instances départementales</u> : en tant que Délégués cantonaux, JP. Dennequin et AM. Pist
- <u>au Bureau Départemental</u> : A. Bujadinovic qui a été renouvelé, le 15 mai, dans ses fonctions de Secrétaire Général départemental

Bonnes vacances à vous tous et à vous retrouver à nos côtés lors de nos cérémonies patriotiques. SACHONS NOUS SOUVENIR.

André Bujadinovic, le 10 juillet 2004

COMITE DE JUMELAGE



Alors qu'il était convenu que nous nous rencontrerions désormais chaque dernier week-end d'Avril, nos amis de DUNZWEILER ont eu un empêchement et il ne leur était plus possible de nous recevoir à cette période. Devant la difficulté à rassembler une délégation monchyssoise conséquente à une des dates de rechange gentiment proposées, il nous a semblé plus sage de repousser à 2005 notre visite dans le Palatinat.

Il est cependant plus qu'urgent d'assurer la relève, et je pense par exemple aux nouveaux arrivants dans notre village ou aux jeunes couples qui se sont formés à Monchy-Lagache, afin que perdure l'œuvre d'amitié entre les peuples entreprise il y a bientôt 20 ans... Ne renonçons pas! Il suffit d'un peu de bonne humeur et de simplicité pour contenter des amis.

Nous recherchons également des adolescents qui seraient prêts à passer quelque temps en camp de vacances à Dunzweiler au cours de l'été 2005. Les infrastructures sont déjà existantes et l'invitation a été lancée par nos homologues allemands. Manifestez-vous en mairie ou à mon domicile... Selon le nombre de candidatures (sans engagement de votre part), nous poursuivrons ou pas les démarches en ce sens.

Vous le voyez bien, on pense à nous là-bas! Peut-être pourrions nous faire un petit effort de ce côté-ci...

Le Président Y.BRESOUS

CLUB DES SUPPORTERS OLYMPIQUE DE MONCHY

<u>Président</u>: Guy LEBECQUE <u>Secrétaire</u>: M.Noëlle MAYEUX Trésorier: Marc GRIMAUX

<u>Membres</u>: Elisabeth PIST, Denis et Peggy CHASSAGNOUX, Deandrade VALDEMAR, Bruno HERY, Christophe MAYEUX,

M.France DODRE.

Le loto du mois de mars a connu un succès, et nous regrettons les évènements qui ont eu lieu ce jour là et déclinons la responsabilité du club envers ceux-ci.

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas, en effet la réderie s'est déroulée cette année sous une pluie battante, nous remercions les exposants qui ont bravé ce temps de chien, et comptons sur leur présence l'année prochaine.

Le concours de pétanque initialement prévu au mois de juillet n'aura pas lieu, en effet il est difficile d'organiser celuici sur un terrain de pétanque envahi d'herbes et de trous. En espérant une remise en état pour pouvoir organiser un concours en 2005.

Nous félicitons les joueurs du Club de Foot Séniors et Jeunes pour leur beau parcours en championnat cette année. (Voir résultats en page club de foot).

Prochaine manifestation:

LOTO QUIN le 12 mars 2005.

BONNES VACANCES A TOUS.

LE BUREAU.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 JANVIER 2004

<u>Présents</u>: A VALLETTE – M GOURLIN - P LEVERT-Y BRESOUS – MH DUJARDIN - M RIGAUX – M DUPARCQ – J BOILLEAU -JB GRU - JF CARBONNAUX - M GRAVET – MI ISTE - P VANDEROSIEREN <u>Absent excusé avec procuration à Y BRESOUS</u>: G DEBAIL <u>Secrétaire de séance</u>: MI ISTE

- Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité par les conseillers municipaux.
- ENQUETE PUBLIQUE « S.A REXIM »: Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une enquête publique se déroulera du 22 Janvier au 20 Février 2004. La REXIM a demandé la régularisation administrative de l'épandage de 5000 tonnes par an de boues chaulées issues de la station d'épuration de l'usine qu'elle exploite sur HAM, sur un périmètre de 3229 hectares de terres agricoles réparties sur le territoire de 60 communes de l'Aisne, de la Somme et de l'Oise. Un cahier est à disposition du public en Mairie durant cette période.
- INTERCOMMUNALITE : Comme le Conseil Municipal l'avait demandé, cette réunion d'information sur l'Intercommunalité a lieu pour préciser les raisons et les conditions d'une adhésion à la Communauté de Communes du Pays Hamois. Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les communes isolées ne pourront plus, à terme plus ou moins court, obtenir les subventions habituelles, celles-ci étant de plus en plus réservées aux Com de Com (DGE, FRDL, CG). Exemple pour MONCHY: pas de possibilité de monter un projet de MARPA. D'autre part, un certain nombre de projets coûteront moins chers si les communes se groupent: R.P.C. – assainissement – voiries... La grosse différence avec le SIVOM (qui est non fiscalisé) est, qu'en étant en Com de Com, les projets sont soutenus par toutes les communes et que les communes rurales peuvent profiter de l'effet de nombre. Concernant plus particulièrement la Com de Com du Pays Hamois, Monsieur le Maire indique que celle-ci est prête à baisser de 3 points le taux du Foncier non Bâti et que certaines compétences ont été aménagées dans leur fonctionnement (la Beine, Centre de Secours...)

Monsieur le Maire distribue à chacun une feuille avec les modifications des taux d'impositions communaux et intercommunaux, ainsi que le montant des bases du Foncier Non Bâti (terres et prés) pour chaque commune.

Monsieur le Maire indique également qu'une réunion de SIVOM aura lieu sur ces différents thèmes et que courant mars un intervenant extérieur à la Somme viendra participer à une réunion sur le suiet.

Levée de séance à 22h00.

Prochaine réunion fixée au MERCREDI 10 MARS à 20h00.

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 MARS 2004 à 20h00

PRESENTS: A.VALLETTE - M.GOURLIN - P LEVERT- Y BRESOUS - MH DUJARDIN - M RIGAUX - M. DUPARCQ - M GRAVET - G
DEBAIL- P VANDEROSIEREN - J F CARBONNAUX & Mr G METTE - Trésorier municipal Absente excusée avec procuration : MI ISTE - JB GRU
SECRETAIRE DE SEANCE : Y BRESOUS

Compte rendu de la précédente réunion approuvé à l'unanimité.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2003 & AFFECTATION DES RESULTATS:

Monsieur METTE présente ce C.A. au Conseil :

- # total des dépenses de la section d'investissement 2003: 296935.39€
- solde déficitaire reporté de l'année 2002 :....-249706.32€
- # total des dépenses de la section de fonctionnement 2003: 359071.27€
- # total des recettes de la section de fonctionnement 2003 : 417488.94€

Résultat global cumulé fin 2003+220134.36€

Résultat global cumulé des deux sections fin 2003 :...+156519.94€ .

Cet excédent de 156519€ sera reporté sur le budget 2004 en recettes de fonctionnement. Monsieur le Maire, après avoir demandé s'il y avait des questions, donne la présidence à Monsieur Michel DUPARCQ pour le vote de ce C.A de l'année 2003. Approbation à l'unanimité de ce compte administratif 2003.

2. BUDGET 2004 & CONTRIBUTIONS 2004: présenté par Monsieur METTE -

total des dépenses & des recettes de la section d'investissement : 296150€

Programmes de plantations de peupleraies - d'aménagement des talus - de voirie - achat de nouvelles illuminations pour les fêtes - éclairage public - enfouissement des réseaux (1è tranche) - frais d'études pour la création d'un RPC et la continuité de l'aménagement du centre bourg -

remboursement du capital des emprunts en cours pour 14700€.

- total des dépenses & recettes de la section de fonctionnement : 517983€.
- -remboursement des intérêts des emprunts en cours pour 1600€ (plusieurs emprunts se terminent en 2004) .
- -virement de 95641€ pour équilibrer la section d'investissement.

Budget établi sans toucher aux taux d'impositions (taux identiques à ceux de 2003).

P° mémoire taux 2003	Taux voté en 2004	Intitulé des taxes	Bases d'imposition 2004	Produit fiscal voté en 2004
8.32%	8.32%	habitation	387600	32248
11.43%	11.43%	foncière bâti	794100	90766
27.98%	27.98%	foncière non bâti	99000	27700
6.70%	6.70%	professionnelle	753600	50491
			2034300	201205

Taux et budget 2004 votés à l'unanimité par le conseil .

.../...

.../...

A noter une diminution des allocations compensatrices de la Taxe Professionnelle, car avec la nouvelle loi de finances une partie de cette allocation est reprise dans la DGF (on retrouve donc la somme équivalente en recettes de fonctionnement au chapitre 74). Baisse également des bases de TP suite au départ d'une entreprise liée à la construction de l'autoroute A29.

CONTRIBUTIONS 2004:

- SIVOM DE PERONNE : 4856.37€ somme inscrite sur le budget communal 2004
- SIVOM de HAM: 37640.71€ somme inscrite sur le budget communal 2004
- INTERCOMMUNALITE de PERONNE (pour la Piscine) : 12000€
- SYNDICAT SCOLAIRE MONCHY -TERTRY DEVISE : 73726€ soit 96.50€ par habitant pour le fonctionnement des écoles .
- <u>Déchetterie de FORESTE</u>: 3200€
- Contingent Incendie: 29850€
- Cotisation Association Protectrice des Animaux : 164.26€ pour l'année + 11.47€ par enlèvement de chien ou chat errant sur la voie publique
- SUBVENTIONS 2004 : votées à l'unanimité pour un total de 7500€.

Légère hausse de la subvention allouée à Familles Rurales 800€, avec inscription d'une subvention exceptionnelle de 610€ afin d'aider à recruter et former un directeur pouvant s'occuper du Centre en Juillet (suite aux nouvelles directives : BAFD)

Hausse également (de 260€ à 400€) de la subvention allouée au Club de Gymnastique qui n'organise plus de loto quine (car il y en a beaucoup trop dans la commune maintenant et les lots proposés sont de plus en plus importants, les petites associations ne peuvent pas suivre).

3. DELIBERATIONS VOTEES A L'UNANIMITE :

- Enquête publique suite à la demande formulée par la S.A. REXIM d'obtenir la régularisation administrative de l'épandage de boues chaulées : avis favorable du Conseil à l'unanimité.
- Suppression d'un poste d'enseignement au sein du R.P.I MONCHY TERTRY DEVISE à la rentrée scolaire de septembre 2004 : L'inspection académique a prévenu que compte tenu de la baisse des effectifs, un poste serait supprimé pour la rentrée 2004-2005. Or, après vérification, le nombre d'enfants susceptibles de rentrer dans les classes en septembre est identique à celui de septembre 2003.

Le Conseil MUnicipal désapprouve à l'unanimité cette décision . Une réunion du bureau du SISCO aura lieu prochainement pour déterminer quelle classe sera fermée.

4. QUESTIONS DIVERSES:

- <u>Devis présenté par les horloges HUCHEZ</u> pour l'installation d'un programmateur avec interrupteur à l'église : 142.50€ HT. Accord du Conseil
- <u>Circulation d'engins à moteur (</u> quads...) : Mr le Maire propose la pose de panneaux interdisant à ces engins de circuler (comme précisé dans un arrêté municipal).
- <u>Déchetterie de FORESTE</u>: Une circulaire sera distribuée dans les foyers apportant quelques précisions sur son fonctionnement (entrée gratuite pour les habitants de MONCHY).
- <u>Dimanche 18 Avril 2004</u>: Une messe sera célébrée en l'Eglise St Pierre afin de remercier M.L'abbé PLANQUE pour le service accompli durant son ministère.

.../...

- Conseil d'Administration de l'ADES: M. le Maire donne lecture de son compte rendu.
- <u>Fête locale des 26 & 27 Juin</u>: à ce jour aucune animation n'est prévue; prendre contact avec la fanfare de NESLE ainsi qu'avec le show band « la Vaillante ». de ST QUENTIN .
- <u>Elections Régionales des 21 & 28 mars</u> : établissement des permanences pour la tenue du bureau de vote de 8h00 à 18h00.

Levée de séance à 22h15

Prochaine réunion prévue le Mercredi 12 MAI 2004 à 20h30 en fonction de l'ordre du jour.

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 MAI 2004 à 20h30

PRESENTS: A.VALLETTE - M.GOURLIN - P LEVERT- Y BRESOUS - MH DUJARDIN - M. DUPARCQ - M GRAVET - G DEBAIL- P VANDEROSIEREN - J F CARBONNAUX - MI ISTE

Absents excusés avec procuration : M RIGAUX - JB GRU

Absent excusé : J BOILLEAU

Absent excusé : J BOILLEAU

Compte rendu de la précédente réunion approuvé à l'unanimité.

- 1. TRAVAUX ANNEE 2004 : La STAG a débuté les travaux de voirie :
- rue de l'étang la SAUR va profiter de ces travaux pour changer deux compteurs en plomb dans cette rue- et un programme de changement de branchements en plomb va être réalisé par le SIAEP sur plusieurs années.
- <u>rue du 8 Mai 1945</u>: avancement normal. M. DEQUIN a demandé des travaux complémentaires pour son entrée de propriété en les prenant à sa charge - entrée de maison en enrobé rouge au lieu de noir):accord du Conseil.

Un arrêté réglementant la circulation va être pris pendant la durée des travaux.

- La D.D.E va également abaisser les bordures existantes devant certaines habitations 11 rue de TERTRY- 19 rue de DEVISE pour permettre l'entrée de véhicules, ainsi que la réparation de plaques d'égout rue de DEVISE Martial GRAVET signale également une plaque cassée Grande rue en face de la Poste au regard des câbles téléphoniques .
- Des trous seront également rebouchés dans diverses rues (du jeu de paume du Moulin de Montécourt - route de Flez à Douvieux - de l'étang - Cabourerye) pour un total TTC de 2200€. Accord.
- Le problème de la rétrocession de la voirie du lotissement de la Cabourerye à la commune est à nouveau discuté, une solution doit être trouvée entre les copropriétaires actuels et la commune (voir avec le Sous-Préfecture et un notaire).
- Travaux électriques rue du Stade : ils débuteront le 24 mai.
- Travaux au Foyer Rural: Lecture du devis envoyé par M.PARGADE pour la pose d'un WC dans les toilettes des femmes ainsi que de deux accélérateurs aérothermes & radiateur et changement du groupe de sécurité du chauffe-eau soit un total TTC de 1652.13€. Accord du Conseil pour la réalisation de ces travaux avec inscription sur le budget 2004 (pour les WC & accélérateurs en section d'investissement) .
- <u>Décharge</u>: il faut à nouveau faire venir le bull pour la repousser, égaliser le chemin à l'intérieur et faire une butte côté plaine afin d'éviter la venue de camions, tracteurs... de l'extérieur.
 - Réunion de la commission voirie le Mardi 1 Juin à 18h30 pour étude avec les services de la DDE du projet d'aménagement du tour de l'église.
- 2. <u>LOCATION PARCELLE MARAIS DE DOUVIEUX</u>: Le fermage 2003 n'a pas été réglé à ce jour par le locataire qui a en plus quitté la commune. Une nouvelle relance va être faite par lettre recommandée.
- 3. SONALERTE: Dans le cadre de la communication à la population des risques (tempête, fortes chaleurs...) M. le Maire lit au Conseil le devis envoyé par la Sté MAMIAS pour l'achat d'un appareil servant à prévenir la population en cas d'un risque ou pour toute information communale. Appareil Sonalerte à installer sur un véhicule qui comprend: un amplificateur 20w, 1 haut parleur projecteur, 1 support HP mini-galerie, 1 gyrophare, 1 micro casque; 1 lecteur CD: le kit complet vaut 650€ HT. Accord du Conseil pour cet achat à inscrire en section d'investissement sur le budget 2004.

4. ABONNEMENT INTERNET WANADOO MAIRIE: Maintenant tous les courriers émanant des services préfectoraux ou administratifs parviendront par internet. Accord du Conseil pour souscrire chez PERONNE BUREAU un abonnement WANADOO de 15h00 par mois à 10€ ht + antivirus pour 40€ ht / an. Installation à compter du mois de juin 2004. l'adresse sera: mairiemonchylagache@wanadoo.fr.

5.PRESENCE POSTALE TERRITORIALE: suite aux diverses réunions entre l'ADES, les élus, et les responsables de la Poste une réorganisation va avoir lieu dans le département avec la suppression de plusieurs bureaux qui seront remplacés pour certains par des « point poste ». Notre bureau restera quant à lui ouvert . Une délibération va être envoyée pour soutenir cette action.

<u>6. FETE LOCALE 26 -27 - 28 JUIN :</u> manèges durant les trois jours, et le dimanche après-midi venue de la Fanfare du 41è Régiment de Marche du Tchad de NOYON (environ 16 musiciens) pour un coût de 320€.

Lundi après 17h30 distribution de tickets de manèges aux enfants domiciliés dans la commune . Répartition entre les trois forains de la somme - en hausse par rapport à 2003 - de 510€ (170€ par forain).

7. FETE NATIONALE 13 & 14 JUILLET: Accord du Conseil pour organiser un Barbecue le mardi soir avant la retraite aux flambeaux et le feu d'artifice (feu acheté chez RUGGIERI pour un TTC de 1750€). Diverses animations le mercredi après midi après la cérémonie au Monument aux Morts. Etablissement des permanences pour la tenue des divers stands.

8. DELIBERATIONS VOTEES A L'UNANIMITE :

- Présence postale.
- Achat de tickets de manèges pour 510€.
- Indemnité de gardiennage de l'église fixée à 450.54€ pour l'année 2004.
- Cotisation à l'Association des Maires de la Somme fixée à 172.21€ pour 2004.
- Subvention exceptionnelle année 2004de 100€ allouée à l'association « Paroles d'espoir » qui vient en aide aux familles de toxicomanes .
- Délégation donnée au Maire dans le cadre de la nouvelle réglementation du Code des Marchés Publics.
- Inscription budgétaire en section d'investissement des travaux au Foyer Rural par les Ets PARGADE ainsi que de l'achat du SONALERTE.

9. QUESTIONS DIVERSES:

- Etablissement des permanences pour la tenue du bureau de vote le dimanche 13 juin jour des <u>élections européennes</u> nécessité de trouver des volontaires-.
- Suite à un dysfonctionnement du système d'extinction de l'éclairage public le dimanche 2 mai, celui-ci est resté allumé plus longtemps que prévu. Après envoi d'un courrier à la SICAE de Roisel, cette surconsommation sera remboursée à la commune Tri sélectif: M. le Maire signale au Conseil que le SIVOM doit payer des amendes car le tri n'est pas effectué correctement. La population doit encore faire des efforts pour bien trier ses déchets (photos montrées au Conseil des sacs vérifiés et non conformes).
- Terrain rue du Jeu de Paume planté après remembrement : se renseigner pour louer du matériel adéquat pour effectuer le nettoyage de cette parcelle .
- Fleurissement : Marie-Hélène DUJARDIN a fait un compte rendu de la dernière

- réunion de la commission et des travaux à réaliser pour embellir la commune.
- <u>Mise en valeur du patrimoine</u>: dans le cadre de l'ADES, il est demandé de répertorier et établir une liste des maisons de reconstruction après-guerre. Philippe LEVERT doit effectuer ce travail courant mai -juin.
- <u>Chalet terrain de l'Omignon</u>: Patrice VANDEROSIEREN précise que quelques jeunes acceptent de le remettre en état. Il suffira d'acheter les matériaux. Le Conseil donne son accord. Etablir la liste du matériel nécessaire.
- Stationnement des véhicules lors de manifestations au Foyer Rural: Discussion suite aux plaintes de riverains de ce Foyer. Le principal problème résulte du manque de civisme des automobilistes qui ne respectent pas le sommeil des riverains (klaxons, démarrages bruyants, discussions...) ou qui se garent n'importe comment et n'importe

S'il a été décidé de fermer la rue des Bovines lors de ces soirées, c'est que cette rue est « en cul-de-sac » et que le stationnement anarchique empêche toute circulation sécuritaire (ambulances, pompiers....)

Réunion de préparation de la fête nationale le MARDI 29 JUIN à 18h00 en Mairie.

Fin de séance à 23h00.

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 JUIN 2004 à 20h30

<u>Présents</u>: A.VALLETTE - M.GOURLIN - P LEVERT- MH DUJARDIN - M RIGAUX - M GRAVET - G DEBAIL- P VANDEROSIEREN - J F

Absents excusés avec procuration: JB GRU - MI ISTE - Y BRESOUS Absent excusé: M DUPARCQ Secrétaire de séance: J BOILLEAU

Compte rendu de la précédente réunion approuvé à l'unanimité.

1. Aménagement des abords de l'église st Pierre (parvis - ancienne rue du cimetière -)

M. le Maire présente au Conseillers présents le projet élaboré par les services de la DDE, étudié et adopté par la commission voirie et qui s'élève globalement à un THT de 204000€ (explications sur plans et avec des échantillons de matériaux prêtés par la DDE)

Ce projet concerne l'aménagement du parvis de l'église, de l'ancienne rue du cimetière, de l'espace vert sous les tilleuls avec implantation du Monument aux Mort qui sera déplacé (cela permettra d'éviter les perturbations causées par les véhicules lors des cérémonies du Souvenir) .

Après discussion et vote, ce projet est adopté à l'unanimité des membres .

Le Conseil décide également de solliciter des subventions auprès :

- de la Sanef et de l'Etat au titre du 1% paysage et développement dans le cadre de la construction de l'autoroute A.29
- · de l'ADES dans le cadre du FRDL
- · du Conseil Général.
- 2. <u>LOTISSEMENT DE LA CABOURERYE</u>: M. le Maire explique aux conseillers qu'il va être possible de procéder à une cession à titre gracieux- par les propriétaires- de la voirie de ce lotissement envers la commune; à condition d'avoir l'accord de 100% des douze copropriétaires. Un courrier va donc leur être adressé.
- 3. TRAITEMENT DES PEUPLERAIES: Les nouvelles directives émanant des ministères de l'Ecologie; du Développement durable, de la Santé et de l'Agriculture (arrêté du 5/03/2004 relatif à l'utilisation par voies aériennes de certains produits de traitements) ont considérablement modifié les procédures de traitements aériens. Il en résulte que le traitement des peupliers appartenant à la commune va devoir être en partie supprimé, ce qui entraînera un risque énorme de mortalité pour les peupliers de types « Boelare » et « Beaupré » . La commission « peupleraies » va devoir se pencher sur ce grave problème.
- 4. PAINTBALL: Une association désireuse de se créer à MONCHY a demandé à la Mairie si elle pouvait mettre à leur disposition un terrain pour pratiquer ce nouveau sport, sans causer de gêne aux riverains. Après discussion et vote, le Conseil décide par 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention de lui proposer le terrain communal occupé par l'ancienne décharge situé à droite de la route FLEZ DOUVIEUX; avec les réserves suivantes que l'association devra s'engager à appliquer:
- · le terrain devra être entouré.
- le stationnement sera interdit sur la route départementale.
- la pratique de ce sport ne pourra se faire de l'ouverture de la chasse -mi septembrejusqu'au 31 décembre.
- · les arbres plantés ne devront pas être abîmés .
- les cultures environnantes ne devront en aucun cas être abîmées ou polluées.

Le Conseil municipal autorisera la mise à disposition gracieuse de ce terrain pour une durée de un an, renouvelable tous les ans à la demande de l'association. L'autorisation débutera à la date de la pose de la clôture.

5. TRAVAUX 2005 : La commission « voirie » doit se réunir pour décider de la suite à donner au programme déjà en cours :

- Enfouissement des réseaux si accord du SIER .
- Trottoirs Grande rue si enfouissement terminé .
- Restructuration du tour de l'église si dossier accepté.

Levée de séance à 21h10.

DECHETTERIE DE FORESTE

Depuis le 01 Janvier 2004, l'accès de la déchetterie de FORESTE est GRATUIT

pour tous les habitants de MONCHY – LAGACHE sur présentation d'une <u>pièce d'identité et d'un</u> <u>justificatif de domicile</u>.

Seront acceptés <u>les déchets triés</u> des particuliers Pour les commerçant & artisans (2m³ par jour maximum):

- Gravats
- > Branchages et déchets verts de jardins
- > Ferraille et platinage
- > Encombrants
- > Papier & le verre
- > L'huile de vidange moteur & les piles.

Horaires d'ouverture :

- Lundi Mercredi Jeudi Vendredi de 15h00 à 18h00
- Samedi de 9h00 à 12h00 & 15h00 à 18h00.

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONCHY - LAGACHE

SEANCE DU LUNDI 02 JUILLET 2004

Date de convocation : 28- 06-2004 Date d'affichage : 05-07-2004

Effectif légal : 15 Membres en exercice :14

Membre présents à l'ouverture du scrutin : 8 Votants : 11 Exprimés : 11

L'an deux mil quatre, le deux Juillet à 19h00, le conseil Municipal de MONCHY - LAGACHE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de

Membres présents : A VALLETTE - M GOURLIN - Y BRESOUS - MH DUJARDIN - M DUPARCQ - JB GRU -P VANDEROSIEREN -M GRAVET -

Absents excusés avec pouvoir: JF CARBONNAUX - MI ISTE - G DEBAIL

Secrétaire de séance : Y BRESOUS

OBJET: ELECTIONS SENATORIALES 2004 — DESIGNATION DES DELEGUES MUNICIPAUX

- Vu les articles du Code électoral relatifs à l'élection des sénateurs ;
- Vu le décret n°2004-556 du 17 juin 2004 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs;
- Vu l'arrêté du 18 juin 2004 portant convocation des électeurs pour la désignation des délégués des conseils municipaux;
- Il est procédé à un vote à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection d'un délégué titulaire et de trois délégués suppléants;

APRES VOTE A BULLETIN SECRET, IL EN RESULTE:

1. 1er Tour de scrutin : votants : 11 exprimés : 11 majorité absolue : 6

Déléqué titulaire :

Ayant obtenu la majorité absolue, Mrs A VALLETTE, M DUPARCQ, et Mme M-H DUJARDIN ont été élus délégués titulaires au 1^{er} tour .

<u>Délégués suppléants</u>: <u>votants</u>: 11 <u>exprimés</u>: 11 <u>majorité absolue</u>: 6

 Ayant obtenu la majorité absolue, Mr Y BRESOUS, Mme M GOURLIN, et Mr P VANDEROSIEREN ont été élus délégués suppléants au 1^{er} tour.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire : A VALLETTE



Amiens, le 2 juillet 2004

Le Président

Madame, Monsieur le Maire,

Parce que le Conseil général de la Somme est le premier partenaire des communes, je souhaite vous informer régulièrement des décisions prises par l'Assemblée départementale, qu'elles vous concernent directement ou qu'elles intéressent la vie quotidienne de vos habitants.

Pour l'aménagement de vos communes

Certains crédits votés au budget primitif pour 2004 sont augmentés pour répondre aux demandes en instances :

Domaine	Nature	Autorisation de programme	Crédit de paiement
Economie	Zones d'activités, ateliers relais communaux	800.000 €	
Famille	Fonctionnement des crèches et haltes-garderies		104.000 €
Patrimoine	Monuments historiques, églises et orgues	1.000.000€	200.000€
Sport	Equipements sportifs et socio- éducatifs	1.000.000€	300.000 €
Culture	Ecoles de musique, sociétés musicales, chorales		26.000 €
Aménagement	Structures intercantonales	g)	- 50.000 €

Pour la vie quotidienne de vos habitants

Je souhaite vous donner quelques précisions sur de nouvelles mesures prises au profit des personnes âgées, des demandeurs d'emploi de longue durée et des collégiens.

Maintien à domicile des personnes âgées dépendantes : dans le cadre de l'Allocation personnalisée d'autonomie, les tarifs horaires des services mandataires passent de 10,50 € à 11 €/h et ceux des services prestataires de 12,10 € à 13,70 €/h, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004. Cette évolution représente une augmentation du budget estimée à 600.000 €. De nouvelles modalités tarifaires seront arrêtées dans 6 mois et un groupe de travail avec les partenaires est mis en place pour établir une charte qualité du service rendu aux personnes âgées.

CONSEIL GENERAL DE LA SOMME

Hôtel des Feuillants - 53, rue de la République - BP 2615 - 80026 AMIENS Cedex 01
Téléphone : 03 22 71 80 80 - Télécopie : 03 22 71 80 81

- Le revenu minimum d'activité : conformément à la loi du 18 décembre 2003, le Conseil général met en œuvre ce contrat entre un employeur et un allocataire du RMI depuis plus d'un an, contrat de 6 mois renouvelable 2 fois, d'au moins 20 heures par semaine. L'employeur devra désigner un tuteur, le Conseil général assurera une mesure d'accompagnement pour favoriser l'insertion définitive. Sur le plan de la rémunération, l'employeur assure le niveau du SMIC et le Conseil général lui verse le montant du RMI, soit 386 € par mois environ. Ce dispositif s'adresse, non seulement aux entreprises privées mais aussi <u>aux communes et structures intercommunales</u>.
- Les transports scolaires: dans le cadre d'un nouveau plan départemental d'actions sur la sécurité dans les transports scolaires, associant l'ensemble des acteurs, la première mesure vise les points d'arrêt. Votre concours nous est indispensable pour le recensement exact des quelque 4.400 points d'arrêt. De ce recensement, nous ferons une analyse de leur sécurité avant de définir les mesures de sécurité que nous aurons à prendre ensemble, dans le cadre de nos compétences respectives. Une expérimentation est lancée sur le canton de Conty.
- Deuxième jeu de manuels scolaires pour les collégiens : suite à l'expérimentation menée au collège de Bernaville, une nouvelle action est créée au profit des collégiens de 6^{ème}. Ils pourront bénéficier d'un deuxième jeu de manuels scolaires, restant dans la classe, le 1^{er} jeu restant chez eux. Cela allègera d'autant les cartables ce qui est important pour la santé de ces enfants de 11 à 12 ans, mais aussi évitera les oublis de livres pour suivre les cours. Cette action sera mise en œuvre dès la prochaine rentrée scolaire en partenariat avec les collèges et l'Inspection académique.
- Allocations départementales de scolarité: le barème des ressources prises en compte pour l'attribution des "bourses départementales" augmente de 2,5%, pour les enfants suivant des études secondaires, supérieures, techniques, agricoles ou artistiques.

Telles sont les décisions prises ce 24 juin 2004 par le Conseil général de la Somme dont il m'a semblé utile de vous informer. Avec les conseillers généraux et les services du Département, je reste à votre disposition pour vous donner des précisions complémentaires sur chacune de ces actions.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sentiments dévoués.

Daniel DUBOIS